

## PLAN D' ACTIONS POUR LA CONSTITUTION D' UN RÉSEAU DE FORÊTS EN ÉVOLUTION NATURELLE EN RHÔNE-ALPES

---

Rapport d'étape – Juillet 2013

---

**Marion HAYOT**

*Chargée de mission réseau FRENE auprès du REFORA*

✉ [marion.hayot@irstea.fr](mailto:marion.hayot@irstea.fr)

☎ 04 76 76 28 76

---

## SOMMAIRE

---

<b>1. Intégration des forêts rhônalpines au réseau FRENE .....</b>	<b>5</b>
a) État d'avancement de l'intégration de forêts publiques .....	5
b) État d'avancement de l'intégration de forêts privées.....	6
• <i>Convention d'engagement au réseau FRENE .....</i>	6
• <i>Définition des contreparties non financières.....</i>	7
• <i>Réflexions sur les contreparties financières .....</i>	8
• <i>Intégration effective de sites privés au réseau FRENE.....</i>	9
• <i>Mise en œuvre des contreparties non financières (phase de test) .....</i>	12
<b>2. Réseau FRENE : outil de communication et de sensibilisation.....</b>	<b>15</b>
<b>3. Réflexion sur l'animation du projet .....</b>	<b>16</b>
<b>4. Bilan et suite du plan d'actions du réseau FRENE .....</b>	<b>18</b>
a) Évaluation de la représentativité du réseau actuel.....	18
b) Suite du plan d'actions 2009-2013 .....	18
c) Bilan financier du projet .....	19

### LISTE DES TABLEAUX

---

**Tableau 1** : Données de surfaces des îlots de sénescence (Source : ONF DT Rhône-Alpes)

**Tableau 2** : Liste des propriétaires privés adhérents ou futurs adhérents du réseau FRENE

**Tableau 3** : Première estimation des coûts de mise en œuvre des contreparties non financières

**Tableau 4** : Tarifs journaliers pratiqués par les partenaires (déplacement inclus)

**Tableau 5** : Budget prévisionnel pour la phase de test des contreparties non financières

**Tableau 6** : Bilan financier de l'action 2012/2013 "*Appui technique à la constitution du réseau FRENE*"

### LISTE DES FIGURES

---

**Figure 1** : Carte des sites forestiers privés intégrés et à intégrer au réseau FRENE

**Figure 2** : Extrait du budget prévisionnel de l'action 2013 "*Appui technique à la constitution du réseau FRENE*"

---

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES

---

**ABC** : Association pour le développement forestier des Bonnevaux et Chambarans  
**AFRA** : Association Familiales et Rurale Sainte Croix Afrique  
**APN** : Association de Protection de la Nature  
**ASA** : Association Syndicale Autorisée  
**ASPAS** : Association pour la Protection des Animaux Sauvages  
**ASLGF** : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière  
**CBPS** : Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles  
**CESE** : Conseil Économique, Social et Environnemental  
**CFT** : Charte Forestière de Territoire  
**CG** : Conseil Général  
**CCMV** : Communauté de communes du Massif du Vercors  
**CNR** : Compagnie Nationale du Rhône  
**COFOR** : Communes Forestières  
**CPO** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**DADR** : Direction de l'Agriculture et du Développement Rural  
**DCESE** : Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Énergie  
**DDT** : Direction Départementale de Territoire  
**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EAB** : Enquêtes Annuelles de Branches  
**EEDF** : Éclaireuses et éclaireurs de France  
**ENS** : Espace Naturel Sensible  
**FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FFRA** : France Forêt Rhône-Alpes  
**FMBDS** : Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie  
**FNE** : France Nature Environnement  
**FNH** : Fondation Nicolas Hulot  
**FPHFS** : Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage  
**FRAPNA** : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature  
**GFA** : Groupement Foncier Agricole  
**GS4M** : Groupement des Sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes  
**HSNLE** : Hors Sylviculture en Libre Évolution Naturelle  
**HVE** : Haute Valeur Écologique  
**IBP** : Indice de Biodiversité Potentielle  
**IFN** : Institut Forestier National  
**IGN** : Institut Géographique National  
**ILS** : Îlot de sénescence  
**IPA** : Indice Ponctuel d'Abondance  
**IRSTEA** : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**OGFH** : Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats  
**ONCFS** : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**ONF** : Office National des Forêts  
**PAF** : Plan d'Aménagement Forestier

**PEFC** : Pan European Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

**PIFH** : Pôle d'Information Flore Habitat

**PNNV** : Parc Naturel National de la Vanoise

**PNRC** : Parc Naturel Régional de la Chartreuse

**PNRMB** : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

**RBI** : Réserve Biologique Intégrale

**REFORA** : Réseau Écologique forestier Rhône-Alpes

**RNF** : Réserves Naturelles de France

**RNN** : Réserve Naturelle Nationale

**RNR** : Réserve Naturelle Régionale

**RTG** : Règlement Type de Gestion

**SA** : Société Anonyme

**SAS** : Société Anonyme Simplifiée

**SERFOBE** : Service Régional de la Forêt, du Bois et des Énergies

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SLDF** : Stratégie Locale de Développement Forestier

**SNB** : Stratégie Nationale pour la Biodiversité

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique

**SS** : Société Savante

**TGB** : Très Gros Bois

**TTGB** : Très Très Gros Bois

**TFPNB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

**TSF** : Taillis-sous-futaie

**UGDFI** : Union des Groupements pour le Développement Forestier en Isère

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**URACOFRA** : Union Régionale des Associations de Communes Forestière de Rhône-Alpes

**UT** : Unité territoriale

**WWF** : World Wildlife Fund

**ZNIEFF** : Zone Naturel d'Intérêt Écologique, Faunistique et floristique

Les diverses actions FRENE menées en 2012 ont permis de préparer le lancement de la phase opérationnelle du réseau. Après un travail préparatoire (méthodologie, outils de communication et de sensibilisation, réunions d'information et d'échange, archivage de données), il s'agit, en 2013, de tester le fonctionnement régulier du réseau et de l'amorcer concrètement en forêt privée.

## 1. Intégration des forêts rhônalpines au réseau FRENE

### a) État d'avancement de l'intégration de forêts publiques

Le plan prévoit l'intégration de **500 ha/an de forêts publiques** (domaniale et communale) au réseau FRENE par complément des **réseaux nationaux** existants (réseaux de réserves biologiques intégrales (RBI) et d'îlots de sénescence (ILS)). L'ONF se charge de cet affichage par l'inscription des surfaces laissées en évolution naturelle dans les **documents d'aménagement**. Il communique les données surfaciques annuelles au chargé de mission FRENE qui les intègre à la base de données commune du réseau.

La surface de forêt publique en évolution naturelle s'accroît chaque année à l'occasion des révisions d'aménagement, qui permettent de définir de nouveaux îlots de sénescence. Ainsi, depuis la signature du plan en 2010, les acteurs de la forêt publique, sous l'animation de l'ONF, ont respecté leur engagement avec la création de 5344 hectares de RBI (11 RBI en Rhône-Alpes) et de 2712 hectares d'ILS (600 ha/an en moyenne) (Cf. Tableau 1).

Année	ILS - Forêts des collectivités	ILS - Forêts domaniales	ILS - Toutes forêts publiques Rhône Alpes	Cumul ILS - Forêts publiques RA
2000	23	-	23	23
2001		-	-	23
2002		-	-	23
2003		-	-	23
2004		-	-	23
2005	-	-	-	23
2006	81	-	81	104
2007	-	21	21	125
2008	9	179	187	312
2009	303	64	367	679
2010	630	225	855	1 534
2011	478	107	585	2 119
2012	371	28	398	2 517
2013	195	-	195	2 712
	2 090	622	2 712	

**Tableau 1** : Données de surfaces des îlots de sénescence (Source : ONF DT Rhône-Alpes)

L'ONF poursuit cet effort en organisant les îlots en réseaux à l'échelle de massifs, comme par exemple dans la forêt communale de La Motte Servolex (massif de l'Épine en Savoie).

Par ailleurs, l'ONF souhaite compléter le réseau par d'autres sites en forêt publique avec notamment les surfaces classées « hors sylviculture en libre évolution naturelle » (HSNLE). Un point précis sur le devenir à long terme des surfaces déjà enregistrées en HSNLE dans les aménagements forestiers (élaborés depuis 2009) est programmé pour l'automne (après l'enquête « câble » : détermination des forêts exploitables par câblage).

## b) État d'avancement de l'intégration de forêts privées

Le plan prévoit l'intégration de **300 ha/an de forêts privées** au réseau FRENE par **contractualisation** avec les propriétaires. En juillet 2013, **263 hectares de forêts privées** sont inscrits au réseau FRENE.

Le processus d'intégration est plus long en forêt privée car :

- les grandes propriétés (ou groupements) sont pour la plupart des forêts destinées à la production (en réponse à la disposition « produire plus ») ;
- 90% des propriétaires forestiers privés possèdent moins de 4 hectares de forêts et sont en majorité déconnectés du circuit forestier ;
- les propriétaires privés craignent de nouvelles contraintes de zonage et/ou réglementations contraignant leurs pratiques de gestion et/ou d'exploitation.

### • **Convention d'engagement au réseau FRENE**

Afin d'officialiser l'adhésion du propriétaire privé au réseau, le REFORA a établi une convention type d'engagement qui a été validée par le conseil d'administration en décembre 2012.

L'adhésion au réseau FRENE est volontaire et à durée déterminée (15 ans minimum). Par ailleurs, la convention est révocable à tout moment par les deux parties (propriétaire et REFORA). Cette dernière détaille les engagements moraux pris par les signataires :

- Le propriétaire s'engage à ne pas intervenir dans sa forêt inscrite au réseau et indique s'il autorise l'acquisition et la diffusion de données scientifiques ;
- Le REFORA s'engage, avec l'aide de ses partenaires, à mettre en œuvre les contreparties non financières souhaitées par le propriétaire (Cf. page 5).

Par ailleurs, toute forêt est éligible au réseau FRENE, excepté celle nécessitant régulièrement des travaux de mise en sécurité des personnes et biens. Aussi, la présence de plantes invasives sur un site n'empêche pas son intégration (*question soulevée par Vincent Rivière, consultant en écologie appliquée, chargé des dossiers de demande d'autorisation d'extension de la carrière de Vions*). En effet, il convient de laisser faire et d'observer l'évolution naturelle spontanée du milieu (notion de « féralité », développée par Forêts sauvages<sup>1</sup> et WWF).

En outre, le propriétaire de la forêt concernée, le reste, et l'intégration d'un site au réseau FRENE ne doit empêcher ou gêner ni un projet de desserte, ni l'exploitation (actuelle ou future) des parcelles voisines.

Enfin, lors de son adhésion, le propriétaire peut ajouter des éléments à la convention pour mieux l'adapter à sa situation. Cependant, les modifications souhaitées ne sont pas directement intégrées au texte mais annexées au document. Il est également envisageable d'établir une convention entre le gestionnaire du site et le REFORA avec l'accord du propriétaire (*deux exemples : CEN de l'Ain, gestionnaire du bois du Mont Genêt (propriété du camp militaire de la Valbonne) / FRAPNA Ardèche, co-gestionnaire avec la SMAGL de la RNR de Grads-de-Naves (propriété de la ville de Saint-Etienne, d'EDF, de la SMAGL et des éclaireuses et éclaireurs de France)*).

---

<sup>1</sup> [http://www.forets-sauvages.fr/automne\\_modules\\_files/pdocs/edited/r106\\_10\\_naturalite\\_12.pdf](http://www.forets-sauvages.fr/automne_modules_files/pdocs/edited/r106_10_naturalite_12.pdf)

- **Définition des contreparties non financières**

Actuellement, en contrepartie de son adhésion, le REFORA propose au propriétaire :

- une carte IGN du périmètre du site et une carte de l'ancienneté de la forêt, selon les sources disponibles et déjà numérisées (cartes de Cassini et d'État-major) ;
- un diagnostic forestier du peuplement ;
- un diagnostic naturaliste ;
- informer et partager l'actualité du réseau ;
- un accompagnement pendant la durée de l'engagement.

Le diagnostic forestier comporte :

- la mise en œuvre du **protocole « socle »** pour évaluer l'intérêt du peuplement (maturité et naturalité) ;
- la synthèse des informations recueillies dans une **fiche récapitulative de description du peuplement** ;
- la réalisation d'un **IBP** (Indice de Biodiversité Potentielle).

Le protocole « socle » est utilisé pour décrire l'état initial des sites FRENE, aussi bien en forêt publique qu'en forêt privée. Les données « administratives » (nom et type de propriétaire, date d'intégration, surface du site, etc.) et « scientifiques » seront recueillies dans une base de données communes. Elles permettront d'évaluer le contenu du réseau et d'étudier sa représentativité.

Dans une démarche pédagogique et de progrès, un IBP est réalisé en complément de ce travail de terrain. Il permet d'attribuer une première note « Biodiversité » au peuplement intégré au réseau. Aussi, à la fin de l'engagement ou au moment de son renouvellement, le propriétaire pourra juger l'intérêt de laisser en évolution naturelle sa forêt. Il déterminera si cette pratique a permis de développer et améliorer le rôle écologique de sa forêt, avec le calcul d'un nouvel IBP.

Par ailleurs, le propriétaire peut bénéficier d'un diagnostic naturaliste :

- une **visite avec un naturaliste** pour faire découvrir au propriétaire quelques espèces ou habitats d'espèces particuliers ;
- une **extraction de données faunistiques** des bases de la LPO pour le site FRENE (et éventuellement sur une zone tampon autour du site quand celui-ci est de taille réduite),
- une **extraction de données floristiques** : une démarche auprès du Pôle d'information flore habitat (PIFH) est en cours, le REFORA doit signer prochainement la charte d'engagement du PIFH l'autorisant à accéder à ses bases de données.

Néanmoins, ces propositions sont en cours de discussion car les financements prévus pour les prestations extérieures sont prioritairement versés pour le diagnostic forestier (évaluation de la représentativité du réseau).

En outre, *via* le réseau FRENE, le REFORA renseigne le propriétaire sur les avantages dont il peut bénéficier en adhérant à un syndicat de propriétaires privés dans son département, notamment celui de profiter de tarifs préférentiels pour l'**assurance responsabilité civile**. Le REFORA ne se substitue pas aux syndicats mais a un rôle d'informateur et d'intermédiaire auprès du propriétaire.

Enfin, des échanges avec Bruno De Quinsonas (Président du syndicat des forestiers privés d'Isère et de la certification PEFC en Rhône-Alpes) ont permis de soulever des questions d'ordre fiscal (taxe foncière, impôt sur le revenu, exonération d'impôt, droits de mutation (amendement Monichon),...)

mais aussi de se demander dans quelles mesures les agences d'assurance sont disposées à couvrir un peuplement forestier laissé en évolution naturelle. Actuellement, ces éléments restent sans réponse mais sont en cours de réflexion avec Sarah Noel (étudiante de Master en Droit de l'environnement), stagiaire au comité français de l'UICN et co-animatrice d'un groupe de contact sur « les espaces à haute naturalité et la nature férale ». Aussi, elle souhaite réaliser une étude juridique d'une création d'un espace forestier en évolution naturelle et apporter sa contribution en matière de droit au réseau FRENE.

Aujourd'hui, seules des contreparties morales sont proposées aux adhérents du réseau FRENE. Néanmoins, certains propriétaires trouveraient légitime de recevoir un financement en contrepartie du service écosystémique rendu par la mise en évolution naturelle de tout ou partie de leur propriété. Depuis la mise en place du réseau, cela ressort de diverses réunions d'information et d'échange, et encore récemment, ce souhait a été formulé par :

- le groupement des sylviculteurs des Hurlières lors d'une réunion de présentation du réseau au Groupe Forêt Belledonne ;
- Gérard Arnaud (Vice-président de l'UGDFI)
- certains élus et propriétaires, au cours des ateliers participatifs pour l'élaboration des chartes forestières de territoire (Vercors 4 Montagnes et Bonnevaux)

Aussi, le REFORA étudie-t-il les compensations financières dont le propriétaire pourrait bénéficier directement ou indirectement (*via* le réseau FRENE). D'ailleurs, l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la valorisation de la forêt française, en octobre 2012, l'y encourage : «*Aussi, l'engagement du Grenelle sur la rémunération des services environnementaux supplémentaires doit-il être mis en œuvre, par exemple **pour financer les pratiques sylvicoles à faible impact ou un réseau de forêts en évolution naturelle*** » <sup>2</sup> (Journal officiel, page 19).

- **Réflexions sur les contreparties financières**

Différents types de contreparties financières peuvent être envisagées pour un propriétaire adhérent au réseau FRENE.

Les **contrats Natura 2000** (mesure K, F22712, sous-action 2) peuvent indemniser le propriétaire jusqu'à 2 000 euros par hectare en Rhône-Alpes (pour un engagement de 30 ans) et donner droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Ces modalités sont en cours de discussion avec Mathilde Pantalacci, chargée de mission Natura 2000, au parc naturel régional du Massif des Bauges.

Par ailleurs, des **mesures sylvo-environnementales SYLVE** (sur le modèle des contrats Natura 2000) seraient en cours de construction et un avis sera rendu en 2014. La constitution d'un réseau de forêt en évolution naturelle est une des propositions de mesures du programme européen FEADER. Ainsi, une aide forfaitaire (sur la base d'une perte de revenue) serait accordée au propriétaire qui répond aux conditions particulières d'éligibilité : « *est éligible toute parcelle ou partie de parcelle d'au moins 1 hectare de forêt inscrite au réseau FRENE, non exploitée depuis au moins 20 ans, et susceptible d'être exploitée dans les conditions actuelles d'aides publiques* ». Toutefois, pour être bénéficiaire de cette aide, d'autres critères de surface et de productivité seraient à considérer. Aussi,

---

<sup>2</sup> [http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012\\_18\\_%20foret\\_francaise.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_18_%20foret_francaise.pdf)



dans une optique de gestion globale, la mesure SYLVE FRENE devrait être couplée à d'autres, comme à la mesure SYLVE Biodiversité « Mise en œuvre d'une sylviculture en faveur de la biodiversité ».

Enfin, des **mesures compensatoires ou d'accompagnement dans le domaine forestier** sont proposés dans le cadre de projets de grande ampleur nécessitant plusieurs autorisations administratives (défrichement, dérogation à la destruction d'espèces protégées,...). La mise en évolution naturelle de surfaces forestières est un type de mesure compensatoire forestière. Aujourd'hui, le réseau FRENE est sollicité par la société Gravirhone, dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Vions et par le groupe Pierre et Vacances (P&V), initiateur du projet de Center Parcs Isère.

En juillet 2013, une réunion d'échange et d'information avec le groupe P&V et le bureau d'étude Écosphère, a eu lieu à la DRAAF (en présence de l'animatrice de la CFT des Chambarans, de l'ONF, du CRPF, de l'IRSTEA et du REFORA) afin de réfléchir aux mesures compensatoires forestières à proposer dans le dossier de demande de dérogation de destruction des espèces protégées. La mesure privilégiée par l'ensemble des partenaires est la mise en place d'itinéraires sylvicoles favorables à la biodiversité. Ainsi, pour le prochain comité de pilotage de la charte forestière de territoire des Chambarans (en octobre 2013), chaque partenaire doit définir les compensations attendues et identifier les phases d'actions afin de réfléchir à leur mise en œuvre et établir des conventions bilatérales avec le groupe P&V.

- ***Intégration effective de sites privés au réseau FRENE***

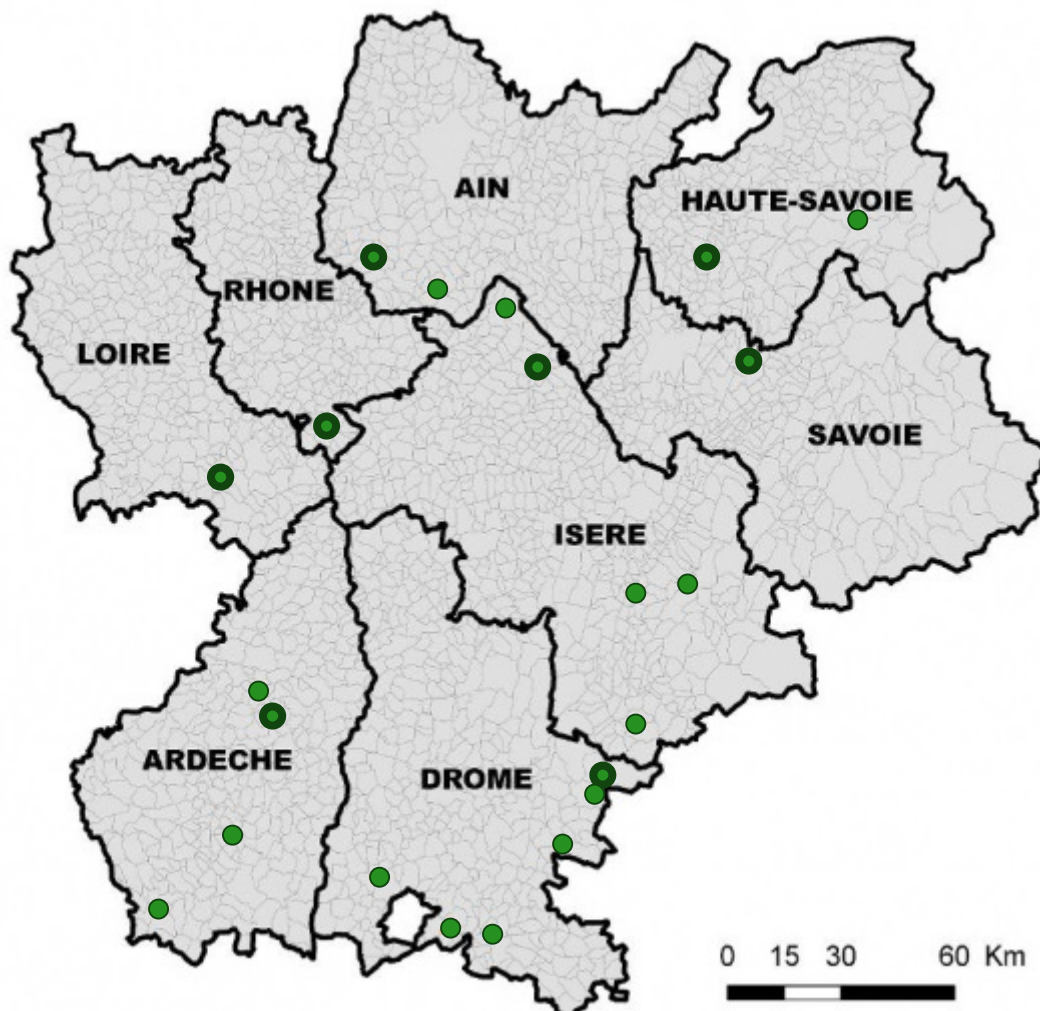
La chargée de mission FRENE s'attache à développer le réseau en forêt privée préférentiellement. La convention d'engagement étant finalisée et les contreparties morales définies, l'intégration effective de forêts privées au réseau s'est engagée en début d'année 2013.

Fin 2012, les premiers propriétaires privés intéressés par le réseau FRENE sont mis en contact avec le REFORA. En juillet 2013, une trentaine de propriétaires, informés de la démarche FRENE *via* les réseaux naturalistes et plus ponctuellement *via* les réseaux forestiers, souhaitent s'inscrire dans le projet. Aussi, quatre propriétaires sont déjà adhérents, douze sont en cours d'intégration et une quinzaine en passe de rejoindre le réseau dans ces prochains mois. Les propriétaires sont majoritairement des personnes morales de droit privé (associations, fondations,...) mais tout de même six particuliers sont sensibilisés (Cf. Tableau 2).

Secteur	Nom du propriétaire	Type de propriétaire	Nom du site	Surface	Avancement
Drôme	ASPAS	Association	Réserve du Grand Barry	105,5 ha	Intégration effective
Drôme	AFRA	Association	Forêt du Colombier	41,3 ha	Intégration effective
Ardèche	Georges Mermillod	Particulier	-	3,3 ha	Intégration effective
Ain	Fondation Pierre Vérots	Fondation	Domaine Praillebard	113,5 ha	Intégration effective
Loire	Villes de Saint-Etienne EDF SMAGL EEDF	Collectivité	RNR des Gorges de la Loire	110,4 ha	En cours d'intégration
Drôme	GFA de Cecilatour	Groupement	Ferme de Glandage	S > 50 ha*	En cours d'intégration
Isère	Michel Diard	Particulier	Domaine de La Garenne	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Rhône	FPHFS	Fondation	Forêt du Pet du Loup	10 ha < S < 50 ha*	En cours d'intégration
Haute-Savoie	Académie Florimontane	SS	Forêt de Montrottier	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Savoie	Guy Ferrand	Particulier	Alpage La Fulie	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Drôme	Terre de Liens	Association	Ferme de Sainte-Jalle	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Isère	Terre de Liens	Association	Ferme de Chalonne	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Isère	FRAPNA 38	Association	Forêt de Jarrie	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Isère	FRAPNA 38	Association	Forêt de Livet et Gavet	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Isère	EDF Unité de Production Alpes	SA	Forêt de Gavet	10 ha < S < 50 ha*	En cours d'intégration
Ardèche	CEN Rhône-Alpes	Association	-	S < 10 ha*	En cours d'intégration
Isère	Terre vivante	Association	-	S > 50 ha*	En cours d'intégration
Rhône-Alpes	FRAPNA	Association	-	S < 10 ha*	Dossier à l'étude
Haute-Savoie	-	-	RNN des Aiguilles Rouges	S > 50 ha*	Dossier à l'étude
Ain	Camp militaire de la Valbonne	Militaire	Bois du Mont Genêt	S > 50 ha*	Dossier à l'étude
Ain	Danielle Dementhon	Particulier	-	S < 10 ha*	Dossier à l'étude
Drôme	Terre de Liens	Association	Ferme de Bial de Rossas	S < 10 ha*	Dossier à l'étude
Drôme	GF "Arbres et forêt de Soubreroche"	Groupement	Ferme de Boulc	10 ha < S < 50 ha*	Dossier à l'étude
Ardèche	Guy Bretonnes	Particulier	RNR de Grads-de-Naves	10 ha < S < 50 ha*	Dossier à l'étude
Ardèche	Norbert Jean	Particulier	-	S < 10 ha*	Dossier à l'étude
Savoie	Jean-Pierre Portier	Particulier	-	S < 10 ha*	Dossier en attente
Savoie	Communauté du Chemin Neuf	Communauté catholique	Forêt de l'Abbaye de Hautecombe	S > 50 ha*	Dossier en attente
Isère	Groupe Vicat	SA	-	- *	Dossier en attente
Ain	Gravirhone	SAS	-	18 ha	Dossier en attente

**Tableau 2** : Liste des propriétaires privés adhérents ou futurs adhérents du réseau FRENE  
(En vert : sites pilotes pour la phase de test des contreparties morales / \* Données non disponibles)

Actuellement, **263 hectares de forêts privées** sont inscrits au FRENE. L'intégration de huit grandes propriétés ( $S > 50$  hectares), de six moyens sites ( $10 \text{ ha} < S < 50 \text{ ha}$ ) et d'une quinzaine de propriétés de petite taille ( $S < 10 \text{ ha}$ ) est attendue. L'objectif d'afficher 300 hectares de forêts privées par an au réseau sera atteint, pour l'année 2013.



- Sites forestiers privés intégrés et à intégrer au réseau FRENE
- Sites pilotes (phase de test des contreparties)

*Figure 1 : Carte des sites forestiers privés intégrés et à intégrer au réseau FRENE*

Parmi la trentaine de propriétés, huit sites ont été sélectionnés pour tester le fonctionnement des contreparties non financières (Cf. Tableau 2 & Figure 1).

- **Mise en œuvre des contreparties non financières (phase de test)**

En 2012, une première estimation du coût de la mise en œuvre des contreparties pour différentes tailles de site est proposée (Cf. Tableau 3).

	Surface < 10 ha		10 ha < Surface < 50 ha		Surface > 50 ha	
	Temps (jours)	Coût (€)	Temps (jours)	Coût (€)	Temps (jours)	Coût (€)
<b>Cartographie site</b>	0,25	38	0,25	38	0,25	38
<b>Cartographie ancienneté</b>	0,25	38	0,25	38	0,25	38
<b>Visite protocole socle</b>	1,2	273	2,3	539	3,8	873
<i>Nombre approximatif de placettes</i>	3-10	-	10-20	-	20-40	-
Mise au point échantillonnage	-	-	-	-	0,25	38
Visite de terrain (protocole socle)	1	250	2	500	3	750
Alimentation base de données XL (+ calculs moyennes)	0,2	23	0,3	39	0,6	86
<b>Extraction données naturalistes (LPO)</b>	0,50	225	0,50	225	0,50	225
<b>Visite naturaliste avec le propriétaire</b>	1	550	1	550	1	550
<b>Mise en forme document à remettre au propriétaire</b>	0,4	56	0,4	56	0,4	56
Cartes des divers indicateurs par placette	0,25	38	0,25	38	0,25	38
Vérification remplissage automatique via XL et compléments (photos, etc)	0,1	19	0,1	19	0,1	19
<b>Mise en contact syndicat pour assurance</b>	0,05	8	0,05	8	0,05	8
<b>Mise en contact mesures compensatoires</b>	0,1	19	0,1	19	0,1	19
<b>Total par site</b>	<b>3,7</b>	<b>1 205,6 €</b>	<b>4,8</b>	<b>1 471,3 €</b>	<b>6,4</b>	<b>1 805,6 €</b>

**Coût journée REFORA (bureau) : 150 euros**

**Coût journée REFORA (terrain) : 250 euros**

**Coût journée LPO : 450 euros (sans les déplacements)**

**Tableau 3 : Première estimation des coûts de mise en œuvre des contreparties non financières**

La phase de test doit permettre d'affiner ce premier chiffrage et de déterminer le nombre de placettes par site pour la mise en œuvre du protocole « socle ».

En février 2013, le réseau FRENE est entré en phase d'expérimentation. Toutefois, en raison de la révision du budget prévisionnel (priorité donnée à la pérennisation du poste de la chargée de mission) et du nombre de contractualisés, le fonctionnement des contreparties n'a pu être testé au cours du premier semestre 2013 mais le sera dès le mois d'août. Aussi, les détails pratiques de mise en œuvre des contreparties sont en cours de discussion avec les différents partenaires concernés :

- **LPO** : diagnostic naturaliste (visites, extraction et synthèse des données faunistiques). En 2012, un premier devis a été proposé mais le montant est trop élevé pour le budget dont dispose le REFORA. Une nouvelle proposition de partenariat doit être considérée prochainement.
- **FRAPNA** : réalisation d'un diagnostic forestier et d'un diagnostic naturaliste généraliste accompagné d'un commentaire sur le potentiel « biodiversité » du site (facteurs favorables et défavorables).

- **Expert forestier** : pré-repérage des sites les plus intéressants d'un point de vue naturalité et maturité (quand le propriétaire laisse un libre choix des sites), et réalisation de diagnostics forestier et naturaliste.

Les partenaires s'alignent sur un même tarif journalier (Cf. Tableau 4).

Structure	Action	Coût journalier
LPO	Visite naturaliste	550 €
LPO	Extraction et synthèse des données naturalistes	450 €
FRAPNA	Diagnostic forestier / Visite naturaliste	525 €
Expert forestier	Diagnostic forestier / Visite naturaliste	500 €
REFORA	Diagnostic forestier	250 €

**Tableau 4** : Tarifs journaliers pratiqués par les partenaires (déplacement inclus)

Un budget prévisionnel de mise en œuvre des contreparties a été défini pour les diagnostics forestier et naturaliste à réaliser sur les huit sites pilotes (Cf. Tableau 5).

Département	Nom du site	Diagnostic forestier (protocole "socle" et IBP)			Visite naturaliste (avec le propriétaire)			Extraction et synthèse de données naturalistes			COÛT TOTAL
		Structure	Nb jours	Coût/j.	Structure	Nb jours	Coût/j.	Structure	Nb jours	Coût/j.	
Ain	Domaine Praillebard	REFORA	2	500 €	Expert	1	550 €	LPO	0,33	150 €	2 200 €
		Expert	2	1 000 €							
Loire	RNR des Gorges de la Loire	FRAPNA	3	1 575 €	FRAPNA	1	525 €	LPO	0,33	150 €	2 250 €
Drôme	Forêt du GFA Cecilatour	REFORA	2	500 €	LPO	1	550 €	LPO	0,33	150 €	1 200 €
Rhône	Forêt du Pet du Loup	REFORA	2	500 €	LPO	1	550 €	LPO	0,33	150 €	1 200 €
Ardèche	Forêt de G. Mermillod	Expert	1	500 €	Expert	1	500 €	LPO	0,33	150 €	1 150 €
Haute-Savoie	Forêt de Montrottier	FRAPNA	1	525 €	FRAPNA	0,5	263 €	LPO	0,33	150 €	938 €
Isère	Domaine de La Garenne	Expert	1	500 €	Expert	0,5	250 €	LPO	0,33	150 €	900 €
Savoie	Alpage La Fulie	REFORA	1	250 €	LPO	1	550 €	LPO	0,33	150 €	950 €
											<b>10 788 €</b>

Grande propriété (S > 50 ha)

Moyenne propriété (10 ha < S < 50 ha)

Petite propriété (S < 10 ha)

**Tableau 5** : Budget prévisionnel pour la phase de test des contreparties non financières

Le coût de mise en œuvre de ces contreparties, hors actions REFORA, s'élève à **9 038 euros** :

- une enveloppe de 3300 euros pour les experts forestiers ;
- une enveloppe de 2 888 euros pour la FRAPNA ;
- une enveloppe de 2 850 euros pour la LPO.

Le budget initial prévoyait **7 750 euros** de prestations extérieures (Cf. Figure 1).

<b>Action 3 : Intégration de 15 sites privés (test fonctionnement)</b>	Petites propriétés (6) *	150	13	1 950 €
	Propriétés moyennes (6) *	150	20	3 000 €
	Grandes propriétés (3) *	150	15	2 250 €
	Convention LPO pour visites	550	8	4 400 €
	Convention LPO pour données	450	5	2 250 €
	Convention autre base de données	550	2	1 100 €
	Frais déplacement	0,3	3000	900 €
<b>Total</b>			<b>15 850 €</b>	
<b>Action 4 : Accompagnement (bilan et suite plan d'actions)</b>	Discussions et réunions avec les partenaires	150	4	600 €
	Bilan représentativité	150	8	1 200 €
	Formation protocole ONF	150	10	1 500 €
	Plate-forme SIG	150	6	900 €
	Rédaction synthèse	150	5	750 €
	Prestation ONF	600	4	2 400 €
	Frais déplacement	0,3	1000	300 €
<b>Total</b>			<b>7 650 €</b>	

**Figure 2 :** Extrait du budget prévisionnel de l'action 2013 "Appui technique à la constitution du réseau FRENE"

Par ailleurs, un budget de 2 400 euros était initialement prévu pour tester le fonctionnement du protocole "socle" en forêt publique (Cf. Figure 1) *via* un service civique embauché conjointement par l'ONF et le parc naturel national de la Vanoise. Toutefois, cette action étant abandonnée cette année, le REFORA dispose de **10 150 euros** pour financer les prestations extérieures déjà inscrites dans la convention du premier semestre 2013.

Néanmoins, il restera utile de mobiliser des financements pour la mise en œuvre du protocole "socle" dans les forêts publiques.

Après ajustement de la grille budgétaire avec les contributeurs et validation par le conseil d'administration du REFORA, des conventions bilatérales seront établies. Si le budget s'avère sous-évalué, le diagnostic naturaliste sera allégé.

Enfin, une fois le chiffrage de la mise en œuvre des contreparties affiné (après la phase de test), des alternatives financières seront définies pour permettre au REFORA de respecter son engagement auprès des propriétaires. En effet, l'association ne pourra pas systématiquement apporter le soutien financier nécessaire à cette mise en œuvre.

#### *Lancement de la phase de test*

En avril 2013, une première visite avec Georges Mermillod a été organisée afin de délimiter les sites FRENE sur sa propriété. En août 2013, un expert forestier indépendant procédera au diagnostic forestier de ces surfaces. D'autres tournées de terrain avec les propriétaires (Guy Ferrand et le GFA Cecilatour) sont prévues à l'automne.

#### *Mise à disposition des sites FRENE sur une plate-forme SIG*

Les conditions techniques de la mise à disposition des périmètres FRENE doivent être étudiées. Pour le moment, une des pistes est le centre de ressources de France Forêt Rhône-Alpes. Il faudra déterminer :

- le degré de confidentialité des données ;
- le fonctionnement (mises à jour régulières, attribution des codes d'accès, etc.) ;
- le coût éventuel.

## 2. Réseau FRENE : outil de communication et de sensibilisation

Une lettre d'information a été diffusée aux partenaires locaux du plan d'actions (représentants des signataires, CG et DDT) afin de mieux faire connaître le réseau FRENE dans les départements encore peu sensibilisés (Ain, Rhône et Loire). De plus, afin de partager l'actualité du réseau avec les départements déjà informés, une note d'information leur a été transmise (Isère, Savoie et Haute-Savoie) ou va l'être prochainement (Drôme et Ardèche). Dans un même temps, une plaquette d'information sur le réseau FRENE a été créée, sous maîtrise d'ouvrage de l'ONF (par Lise Wlerick), et diffusée dans beaucoup de réseaux, via les APN, les territoires, le REFORA, les COFOR (1500 communes).

Par ailleurs, des réunions d'information et d'échange ont été organisées avec les partenaires du REFORA, notamment les conservatoires d'espaces naturels (CEN Rhône Alpes (Ain, Loire, Rhône et Drôme-Ardèche), Asters et le CPNS), la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, le parc naturel régional du Massif des Bauges, les associations Terre de Liens et Lo Parvi. Ces rencontres ont été l'occasion de mesurer leur intérêt et leur implication dans le réseau. Aussi, chacun souhaite s'impliquer dans le fonctionnement du réseau en diffusant l'information FRENE auprès des propriétaires et en les mettant en lien avec le REFORA. De plus, Didier Dailly (Ingénieur coordinateur du service technique à la FDC du Rhône) propose de communiquer sur la forêt du Pet du Loup (en cours d'intégration au réseau et premier site FRENE dans le Rhône) afin de générer un mouvement en faveur de la création d'îlots de sénescence dans le département, en sollicitant les différents partenaires (PNR du Pilat, CRPF,...).

La participation du réseau FRENE aux comités de pilotage des chartes forestières de territoire (CFT du Massif du Vercors, CFT des Bonnevaux) permet d'alimenter les réflexions sur les actions environnementales et d'échanger avec les élus et les propriétaires (diffusion des plaquettes d'information du réseau) :

- Rencontre de Daniel Bonnet (Président du groupement des sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes) ;
- Rencontre de Paul Rostaing (Président de l'Association pour le développement forestier des Bonnevaux et des Chambarans).

De ce fait, dans le programme d'actions 2013-2017 de la CFT du Massif du Vercors, un des objectifs à court terme de l'action « développer une approche en matière de biodiversité » est de communiquer et mobiliser sur le réseau FRENE. Dans le cadre de l'élaboration de la CFT des Bonnevaux, Nicolas Sauvignet (Président de l'association Gere vivante), jugeant trop faible l'implication de la charte sur le volet environnemental, a envoyé un courrier, co-signé par la FRAPNA et la LPO, à Pierre Caillet (Président de la Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise), détaillant les actions environnementales attendues. Le réseau FRENE fait parti des propositions d'action.

En outre, le réseau FRENE fait parti des comités de pilotage des projets de parc :

- appel à projet de la SNB « prise en compte de la biodiversité dans les SLDF » (PNR du Massif des Bauges et du Pilat) ;
- projet « diagnostic partagé de la biodiversité des forêts de Chartreuse : études et compilation de données faune, flore, habitats » (PNR de la Chartreuse).

Les réunions de comité de pilotage permettent d'échanger avec les différents partenaires et d'être mis en contact avec les propriétaires privés :

- Mathilde Pantalacci (Chargée de mission Natura 2000, au PNRMB) propose de présenter le réseau FRENE à l'automne lors de la rencontre avec le groupement des sylviculteurs de Haute-

Savoie sur le thème de la biodiversité (« À quoi sert la biodiversité ? »), organisée à l'automne par le CRPF ;

- Fabien Bourhis (Responsable forêt au PNR de la Chartreuse) propose une rencontre avec l'ASA « forêt de Chartreuse » ;
- Rencontre de Pierre Basso de Marco (Président du groupement des sylviculteurs de Chartreuse).

Le réseau FRENE étant en plein essor, l'effort de communication auprès de l'ensemble des structures impliquées de près ou de loin dans la démarche doit être maintenu et intensifié auprès des propriétaires.

Ainsi, pour une diffusion plus large de l'information sur le réseau FRENE, un des financeurs du projet, la Fondation Nicolas Hulot, propose de réaliser un reportage vidéo et d'inviter la presse (France 3) à communiquer sur le dispositif. Une journée de tournage est prévue début août à l'occasion de la mise en œuvre des premières contreparties sur la propriété de Georges Mermillod.

Patrice Raveneau (Chargé de projets Soutien à l'actions, FNH) a également mis en relation le réseau FRENE avec l'association Mountains Riders qui travaille avec une diversité de partenaires sur des missions de communication et d'animation pour la promotion du développement durable (label flocon vert) sur les différents territoires de montagne en France. Lors de la rencontre de Laurent Burget, Président de l'association, une possibilité de partenariat avec le réseau FRENE a été discutée. Mountains Riders n'a pas de lien direct avec les propriétaires privés mais est en contact avec les communes, les exploitants des remontées mécaniques et le tissu associatif local. De ce fait, Mountains Riders propose de communiquer sur le réseau en stations (*via* des conférences et des soirées à thème par exemple) dans le cadre du Plan Climat.

Enfin, Anne-Laurence Mazeng, la chargée de communication FRAPNA Isère sollicite le REFORA pour publier un article sur le réseau FRENE dans la revue de la FRAPNA « Isère Nature ». En outre, le réseau FRENE fera l'objet d'une communication et d'un poster au colloque Naturalité (<http://www.naturalite2013.fr>), en septembre 2013.

### **3. Réflexion sur l'animation du projet**

Le réseau est en plein essor. Il convient de favoriser l'interactivité et la coopération entre tous pour contrôler et renforcer son développement, communiquer sur son actualité et accompagner les adhérents. Aussi, un schéma d'animation opérationnelle impliquant d'avantage les signataires du plan d'actions est en cours de construction.

Pour que le réseau FRENE puisse fonctionner, il faut des relais nombreux et variés. En 2012, quatre types de relais sont identifiés :

- En forêt publique : l'ONF et les CORFOR ;
- En forêt privée : le CRPF, les animateurs de projets forestiers de territoire et les animateurs Natura 2000.

En 2013, il apparaît que d'autres relais sont possibles :

- Les conservatoires d'espaces naturels (sur les sites dont ils ont la gestion) ;
- Les parcs naturels (sur les sites dont ils ont la gestion) ;
- Les associations naturalistes ;
- L'association Terre de Liens ;
- Les fédérations départementales des chasseurs, etc.



Le fonctionnement du réseau FRENE avec les personnes et structures relais doit être testé sur quelques territoires pilotes par :

- La formation des interlocuteurs locaux sur le réseau FRENE ;
- La formation sur le protocole « socle » ;
- La participation à des réunions FRENE à destination des élus ou propriétaires privés, etc.

Actuellement, les partenaires du réseau ont engagé des initiatives sur certains territoires en Rhône-Alpes.

### ***Territoire du Parc naturel régional du Massif des Bauges***

Dans le cadre de l'appel à projet de la SNB « prise en compte de la biodiversité dans les SLDF », le PNRMB, l'ONF et la LPO ont mis en œuvre le protocole « socle ». Ce travail permettra d'élaborer des méthodes de diagnostic et d'évaluation exemplaire en biodiversité pour des actions innovantes. La définition d'îlots de sénescence se posera pour chacun des secteurs d'étude.

Après analyse du fonctionnement du protocole « socle » :

- le PRNMB souligne l'importance de former les opérateurs au protocole « socle » pour diminuer le biais lié à l'observateur.
- l'ONF estime le protocole simple d'utilisation mises à part la mesure du bois mort au sol (chronophage) et la détermination des stades de décomposition. Ainsi, il suggère d'évaluer le temps de mesure pour chaque indicateur afin de développer la mise en œuvre du protocole.

Par ailleurs, Jean-François Lopez (Chargé de mission Biodiversité, au PNRMB) souhaite bénéficier d'une formation sur le réseau FRENE afin de communiquer l'information aux propriétaires privés des sites dont le parc a la gestion. Enfin, Mathilde Pantalacci (Chargée de mission Natura 2000, au PNRMB) se charge, avec Pierre Paccard (Chargé de mission Forêt / Filière bois, au PNRMB), d'informer les propriétaires de la démarche FRENE (Guy Ferrand).

### ***Territoire du Parc naturel régional du Pilat***

Le PNR du Pilat, également lauréat de l'appel à projet, prévoit de mettre en œuvre le protocole « socle » sur son territoire. Medhi Becuwe (Animateur de la charte forestière de territoire du Pilat) et Samuel Blais (Ingénieur forestier stagiaire au parc) en ont la charge.

### ***Territoire du Parc naturel régional de la Chartreuse***

Dans le cadre du projet « diagnostic partagé de la biodiversité des forêts de Chartreuse : études et compilation de données faune, flore, habitats » piloté par le PNR de la Chartreuse, le REFORA a proposé un partenariat à François Besancenot (Responsable développement durable & patrimoine naturel, au PNRC). Dans la phase de « recensement et compilation des données liées à la biodiversité et à la forêt en Chartreuse », le réseau FRENE propose de mettre à disposition le protocole « socle » et de former à cette méthodologie.

### ***Massif de Belledonne***

Dans le cadre de l'inventaire des vieilles forêts d'Isère, les stagiaires recrutés par la FRAPNA 38 (Ornella Kristo (2011), Loïc Cizaburoz (2012) et Carole Fontaine (2013)) se sont impliqués dans le réseau. Formés sur le réseau FRENE et au protocole « socle », ils communiquent l'information FRENE aux gestionnaires et propriétaires forestiers. Ainsi, Carole Fontaine (ingénieur forestier stagiaire, en charge de l'inventaire des vieilles forêts du nord du Massif de Belledonne) et Hélène Foglar (Responsable du pôle veille écologique, à la FRAPNA 38) ont mis en lien le réseau FRENE avec l'UGDFI et le groupement des sylviculteurs des Hurtières.

### ***Massif de l'Épine (forêt communale de La Motte-Servolex)***

L'ONF a proposé à la commune de La Motte-Servolex (propriétaire) d'installer un réseau d'îlots de sénescence (lors de la révision de l'aménagement forestier). La Motte-Servolex est l'une des premières communes forestières en Savoie à souhaiter participer à ce type de projet s'inscrivant dans la démarche FRENE. Aussi, Sébastien Laquet (Agent de l'ONF), chargé de développer le réseau écologique intra-forestier, conduit des réunions d'information à destination des élus et des propriétaires, à l'occasion desquelles il communique sur le réseau FRENE.

### ***Massif du Vercors***

Sandra Bonniau (Animatrice de la Charte forestière de territoire du Massif du Vercors) facilite la communication sur le projet FRENE lors des réunions du comité de pilotage de la CFT qui rassemblent des élus et des propriétaires forestiers privés.

Enfin, en plus de mettre en lien le REFORA avec des propriétaires privés, la commission forêt de Lo Parvi souhaite bénéficier d'une formation sur le protocole « socle » afin d'apporter une plus forte contribution au réseau FRENE.

Cette période de test permettra de mieux évaluer le temps et le coût de l'animation pour chaque structure relais.

## **4. Bilan et suite du plan d'actions du réseau FRENE**

### a) Évaluation de la représentativité du réseau actuel

À partir des données existantes, une synthèse doit permettre de mieux connaître le contenu actuel du réseau. Il s'agit d'afficher les surfaces FRENE par sylvoécocorégion, par grand type de peuplement et éventuellement par étage bioclimatique d'une part, et d'autre part de comparer la répartition de ces surfaces à la répartition des surfaces forestières totales. Cela doit permettre de déterminer les zones et types de peuplements les plus ou les moins représentés dans le réseau. Ainsi, le plan d'actions pourra évoluer suivant ces résultats.

Cependant, les données actuelles en forêt privée ne permettant pas cette évaluation, l'étude est reportée en fin d'année 2013.

### b) Suite du plan d'actions 2009-2013

En avril 2013, lors de la réunion bilan du réseau FRENE, Mathilde Massias, la chef du SERFOBE, a demandé aux signataires du plan 2009-2013 de :

- confirmer leur intérêt pour l'élaborer d'un nouveau plan d'actions 2014-2020 ;
- définir leur implication dans la mise en œuvre du plan 2014-2020 et dans son fonctionnement (hébergement de l'animateur, participation financière, appui technique,...).

Les six signataires (3 APN, 3 représentants forestiers) ont confirmé collectivement leur volonté de prolonger le plan d'action régional pour une nouvelle période dans le cadre d'un partenariat renforcé. Les représentants des forestiers proposent en outre, au titre de leur participation à l'association "France Forêt Rhône-Alpes", d'assurer le portage administratif et financier du projet, dans le cadre d'une concertation à mener en étroite collaboration avec les APN.

Par ailleurs, les représentants naturalistes jugeant le projet à la fois indispensable et en bonne voie de réalisation, insistent sur la nécessité de mobiliser des moyens financiers pour faire fonctionner le réseau.

En septembre 2013, la suite du plan d'actions 2009-2013 sera discutée avec les signataires.

c) Bilan financier du projet

		Coût unitaire	Nombre	Coût total
<b>Action 1 : Convention</b>	Mise en forme, validation	150	5	750 €
	Définition contreparties et préparation modalités de fonctionnement	150	10	1 500 €
	Test comme charte N2000	150	4	600 €
	<b>Total</b>			<b>2 850 €</b>
<b>Action 2 : Réflexion animation locale</b>	Test fonctionnement forêt publique	150	4	600 €
	Test fonctionnement CRPF	150	5	750 €
	Test fonctionnement territoires	150	8	1 200 €
	Test fonctionnement N2000	150	8	1 200 €
	Rédaction synthèse	150	5	750 €
	Frais de déplacement	0,3	400	120 €
<b>Total</b>			<b>4 620 €</b>	
<b>Action 3 : Intégration de 15 sites privés (test fonctionnement)</b>	Petites propriétés (6) *	150	13	1 950 €
	Propriétés moyennes (6) *	150	20	3 000 €
	Grandes propriétés (3) *	150	15	2 250 €
	Convention LPO pour visites	550	8	4 400 €
	Convention LPO pour données	450	5	2 250 €
	Convention autre base de données	550	2	1 100 €
	Frais déplacement	0,3	3000	900 €
<b>Total</b>			<b>15 850 €</b>	
<b>Action 4 : Accompagnement (bilan et suite plan d'actions)</b>	Discussions et réunions avec les partenaires	150	4	600 €
	Bilan représentativité	150	8	1 200 €
	Formation protocole ONF	150	10	1 500 €
	Plate-forme SIG	150	6	900 €
	Rédaction synthèse	150	5	750 €
	Prestation ONF	600	4	2 400 €
	Frais déplacement	0,3	1000	300 €
<b>Total</b>			<b>7 650 €</b>	
<b>Accompagnement Irstea</b>	Accompagnement scientifique et technique.			<b>2 347 €</b>
	Accueil Irstea : mise à disposition d'un bureau, ordinateur, matériel de bureau, assistance, salles de réunions, etc.			<b>419 €</b>
<b>Autres</b>	Réunions REFORA	150	3	<b>450 €</b>
<b>Total</b>		jours REFORA	133	<b>34 185 €</b>

Dépenses		Recettes	
<b>Charges de personnel</b>	19 950,0 €	<b>Vente prestations</b>	1 185 €
<b>Achats</b>	12 496,6 €	<b>Subventions acquises</b>	
<b>Déplacements</b>	1 320,0 €	DRAAF	17 000 €
<b>Location</b>	418,6 €	DREAL	10 000 €
		Fondation NH	2 500 €
		<b>Subventions sollicitées</b>	
		Fondation N&D	1 500 €
		Fondation Monaco	2 000 €
<b>Total</b>	<b>34 185 €</b>		<b>34 185 €</b>

**Tableau 6** : Bilan financier de l'action 2012/2013  
 "Appui technique à la constitution du réseau FRENE"

Afin de pérenniser le poste de la chargée de mission et pour plus de perspectives FRENE dans les mois qui viennent, un dossier de demande de subventions à la région Rhône-Alpes a été envoyé à la DADR et à la DCESE en juin 2013. Le budget prévu initialement pour étudier la représentativité du réseau FRENE (Cf. Tableau 6) a été utilisé pour la construction de ce dossier.

Par ailleurs, une participation financière des APN, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) avec la Région Rhône-Alpes, auprès de la DCESE, est à envisager.

En outre, une demande de prolongement de l'activité par arrêté modificatif auprès des financeurs principaux (DRAAF et la DREAL) est en cours. Au second semestre 2013, le REFORA disposera du budget des prestations extérieures (Cf Tableau 6) pour tester le fonctionnement des contreparties.

Avec le soutien financier de :

